Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260915-B_2026_032-DE

Bureau Communautaire du 10 septembre 2026 Délibération n°B_2026_032

L'an deux mille vingt six, le dix septembre à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 4 septembre 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
COWET Vincent

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HOURMAND

Objet : - Finances - Finances - Créances irrécouvrables budget Assainissement

Le vice-président en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Assainissement, relatif aux facturations des contrôles d'installations d'assainissement non collectives de 2019 à 2023.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°7928600115/2026	2 404.32
Montant total à mandater au 6541	2 404.32€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE PRODUIT des créances tel que décrit ci-dessus,
- L'AUTORISATION de la présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle